

NUMERO : 2024-215
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-3-2° au regard des raisons techniques,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-063 du 5 juillet 2020, reçue en Sous-préfecture le 7 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'arrêté du maire n°2022-520 du 5 juillet 2022, reçu en Sous-préfecture le 8 juillet 2022 portant délégation de fonction et de signature de Maïmouna CAMARA, conseillère municipale pour signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant aux marchés publics,

Vu la décision municipale n° 2021-075 du 7 avril 2021 relative au contrat conclu avec la société INOVAGORA, à compter du 15 avril 2021, pour la conception et la réalisation (24 900 €HT), la maintenance (12 000 €HT) et l'hébergement (4 800 €HT) du site internet de la ville de Sarcelles, pour un montant total sur quatre ans, de 41 700 € HT, soit 50 040 €TTC,

Considérant la nécessité de formuler un avenant 1 pour l'ajout de modules complémentaires et la modification du bouton home page du site Internet de la ville,

Considérant l'augmentation de 4,42% du marché initial,

Décide

Article 1 : De signer l'avenant n° 1 nécessaire à la gestion du site Internet de la ville avec la société INOVAGORA, dont le numéro de SIRET est le 434 330 528, sise 14, rue du Fonds Pernant – Technopolis bâtiment 4 – 60200 COMPIEGNE, par l'ajout de modules complémentaires et la modification du bouton home page du site internet de la ville.

Article 2 : Dit que le montant de cet avenant sera imputé sur le budget communal pour un total de 1 845 € HT à compter de sa notification.

Article 3 : La durée du contrat initial reste inchangée.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de son affichage.

Fait à Sarcelles, le 27 août 2024



Pour le Maire et par délégation,
Conseillère Municipale,
chargée des Marchés Publics,

Maimouna CAMARA